

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1674

présenté par

Mme Bareigts, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Manin, M. Carvounas, M. Jérôme Lambert,
Mme Biémouret, Mme Pau-Langevin, M. Bouillon et M. Pueyo

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	13 200 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	13 200 000
TOTAUX	13 200 000	13 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe socialiste vise à interpeller le Gouvernement sur les quotas relatifs à la pêche à la Légine dans les Terres australes et antarctiques françaises pour les petits pêcheurs réunionnais.

Afin de permettre la recevabilité financière du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est donc proposé d'abonder l'action 01 du programme 138 à hauteur de 13,2 millions

d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et d'annuler en conséquence 13,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action 08 du programme 123.